

<http://www.eglisealareunion.org/?Reaction-de-Monseigneur-Aubry-a-la-decision-du-Conseil-d-Etat>

Réaction de Monseigneur Aubry à la décision du Conseil d'État

- Actualité -



Date de mise en ligne : mardi 19 mai 2020

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Dans une circulaire adressée ce jour au clergé, Monseigneur Gilbert Aubry évoque la décision du Conseil d'État d'ordonner au Gouvernement « *de lever l'interdiction générale et absolue de réunion dans les lieux de culte et de réviser le décret du 11 mai pris par le Premier ministre* ».

« *Il nous faut donc attendre la révision de ce décret du 11 mai, révision qui doit se faire d'ici le 26 mai. À partir de la révision effective du décret du 11 mai, les célébrations seront possibles en respectant les règles sanitaires correspondant à la situation* », ajoute Monseigneur Aubry, rappelant que des propositions avaient déjà été faites par la Conférence des évêques de France, mais qu'il n'est pas impossible que celles-ci puissent être modifiées.